

## L'essentiel de ma démarche

### Étape préalable

Mon installation d'assainissement non collectif a été diagnostiquée « **non-conforme** » ou « **non acceptable** ».

⇒ Je fais réaliser une étude de sol et de définition de filières par un bureau d'études qui me propose une technique d'assainissement réglementaire.

**Attention :** Seules les filières d'assainissement extensives (ex : filtres plantés) ou traditionnelles (ex : épandages, filtres à sable) sont éligibles. Des cas particuliers pourront être étudiés par le SPANC. Dans ce cas, contactez notre service pour prendre un rendez-vous avec un technicien.

⇒ Je dépose cette étude au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour instruction.

⇒ Le service émet et me transmet l'avis technique nommé « Contrôle Conception Implantation »

### AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX

### Étape n° 1

Je constitue et dépose mon dossier de demande d'aide financière pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif, composé :

⇒ du formulaire ci-joint « Demande d'aide financière ».

⇒ des pièces demandées sur le formulaire.

### Étape n° 2

Le SPANC étudie ma demande. Si je réponde à l'ensemble des critères d'attribution, le SPANC établit la convention d'attribution de l'aide financière

⇒ Les critères d'attribution sont détaillés dans la fiche annexe.

### Étape n° 3

La CCEG me fait parvenir la convention en 2 exemplaires pour signature.

Je renvoie les 2 exemplaires signés. Je peux dès lors commencer les travaux.

### Étape n° 4

Le Président signe les 2 exemplaires de la convention et un exemplaire signé m'est renvoyé

### Étape n° 5

Je procède à la réalisation des travaux.

⇒ Au moment des travaux, avant remblaiement, je contacte le SPANC pour effectuer un contrôle de bonne exécution.

⇒ Le SPANC établit le rapport « Contrôle de bonne exécution ».

⇒ Le SPANC m'envoie le rapport.

### Étape n° 6

Je transmets à la CCEG le document « Demande de versement de l'aide » accompagné de la copie des factures acquittées attestant le paiement des travaux auprès des professionnels et d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

### Étape n° 7

L'aide financière est ensuite versée sur mon compte bancaire via le Trésor Public (délai moyen de traitement : 3 à 4 semaines).

**Une question ? Contacter le SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) au 02.28.02.01.05**  
(standard ouvert le matin de 9h00 à 12h45, possibilité de laisser un message sur le répondeur l'après midi ou d'envoyer un mail à [spanc@cceg.fr](mailto:spanc@cceg.fr))

## Demande d'aide financière

**A remplir par le demandeur et à transmettre accompagnée des pièces à fournir (liste au verso) au SPANC de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES.**

**LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS ETRE COMMENCES**

**Attention** : Cette demande doit être déposée après réception de l'avis du service sur le projet d'assainissement (contrôle de conception et d'implantation). Les travaux ne doivent pas être commencés

Date de la demande .....

### Bénéficiaire (propriétaire) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Nombre d'occupants composant mon foyer : .....

### Précisions sur l'habitation :

Section et numéro de cadastre des parcelles concernées par le projet : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Date d'acquisition (mois et année) : .....

### Type d'occupation de l'habitation

Cette habitation est ma résidence principale

Suite au verso – Tournez la page SVP  
Page 1/2

## Pièces à fournir au moment de la demande :

- Copie de la facture** (avec la mention « acquittée le ..... par chèque n° ..... » ou « Payée le ..... par chèque n° ..... ») **de l'étude de sol et de filière d'assainissement non collectif**
- Copie d'au moins 2 devis concernant les travaux projetés** (dont un devis d'une entreprise signataire de la charte CG 44, liste jointe).
- Copie de l'avis d'imposition de l'année N-1** (sur les revenus de l'année N-2) de toutes les personnes composant le foyer  
*Pour toute demande d'aide effectuée entre le 01/09 et le 31/12, joindre en supplément la copie de l'avis d'imposition de l'année N (sur les revenus de l'année N-1) de toutes les personnes composant le foyer.*
- Copie de la dernière taxe foncière** (bâti)
- Copie de la dernière taxe d'habitation**

## Remarques particulières :

.....  
.....

### **ENGAGEMENT DU DEMANDEUR**

**Le propriétaire, soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :**

- ✓ informer la CCEG en cas de modification de l'une ou l'autre de ces informations
- ✓ attendre, pour l'envoi de cette demande, l'avis préalable du service sur le projet d'assainissement via la réception du contrôle de conception avec avis favorable ou favorable avec réserves
- ✓ **ne pas entreprendre de travaux avant l'étude de cette demande d'aide financière par le service et la réception des deux conventions en cas d'accord ou du courrier de réponse en cas de non éligibilité**
- ✓ faire procéder au contrôle de bonne exécution des travaux en appelant le Service Public d'Assainissement Non Collectif avant le remblaiement final
- ✓ faire parvenir au service le document « Demande de versement » accompagné de la copie des factures acquittées et du RIB

A : ..... Le : .....

**Signature du demandeur :**

### Mentions complémentaires

Les informations que je communique font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la CCEG (Communauté de Communes Erdre & Gesvres, 1, rue Marie Curie - PA La Grand'Haie 44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES), en qualité de responsable de traitement, afin de permettre l'instruction de ma demande et la réalisation de l'opération. Les bases légales sont la loi, la mission de service public, l'intérêt légitime. Les données sont exclusivement destinées à la CCEG et aux intervenants dans la réalisation de l'opération et seront conservées pendant une durée de 10 (DIX) années après l'achèvement de l'opération. En application du Règlement européen 2016/679, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation pour motifs légitimes, en justifiant de mon identité, en écrivant au Délégué à la Protection des Données : CCEG – Données Personnelles - 1 Rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie - 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES ou à l'adresse email suivante : [vosdonneespersonnelles@cceg.fr](mailto:vosdonneespersonnelles@cceg.fr)

En cas de contestation, je dispose du droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés. En cas de décès, et en l'absence de directives de ma part, mes héritiers disposent d'un droit de s'opposer à la poursuite des traitements de mes données ou faire procéder à leur mise à jour.

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES au 02.28.02.01.05**  
(standard ouvert le matin de 9h00 à 12h45, possibilité de laisser un message sur le répondeur l'après midi ou d'envoyer un mail à [spanc@cceg.fr](mailto:spanc@cceg.fr))

Page 2/2

## Annexe

### ❶ LE MONTANT DE L'AIDE

L'aide versée par le Communauté de Communes Erdre et Gesvres est un **montant forfaitaire de 3 000 €**.

### ❷ LES CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution de l'aide financière à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sont les suivants :

- Etre propriétaire occupant du loyer
- Les ressources du ménage ne doivent pas excéder les plafonds ci-dessous

**Plafonds de ressources applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023\***

Nombre de personnes	Plafonds de ressources
1	24 966,00 €
2	36 512,40 €
3	43 909,20 €
4	51 297,60 €
5	58 716,00 €
Par personne supplémentaire	7 398,00 €

*\*Le montant des ressources à prendre en considération est la somme des revenus fiscaux de référence de l'année N-2 de toutes les personnes qui occupent le logement (se reporter à la ligne 25 de l'avis d'imposition correspondant)*

- Avoir fait l'objet d'un contrôle diagnostic de bon de fonctionnement réalisé par le SPANC mentionnant que l'installation d'assainissement non collectif est « non acceptable » ou « non conforme »
- **La demande d'aide doit être réalisée avant tout travaux de mise en conformité.** Les travaux doivent être réalisés par un professionnel.
- Le projet de réhabilitation doit être validé par le SPANC dans le cadre du contrôle de conception.
- **Attention : Seules les filières d'assainissement extensives** (ex : filtres plantés) **ou traditionnelles** (ex : épandages, filtres à sable) **sont éligibles.** Des cas particuliers pourront être étudiés par le SPANC. Dans ce cas, contactez notre service pour prendre un rendez-vous avec un technicien.
- La réalisation des travaux devra être conforme à la réglementation et au projet validé et ce dans le cadre du contrôle de bonne exécution.



**AIDE FINANCIERE POUR DES TRAVAUX  
DE REHABILITATION D'UN  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
(Depuis le 01/01/2023)**



## **Demande de versement de l'aide financière**

**Partie à remplir par le demandeur et à transmettre accompagnée des pièces à fournir au  
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES**

Date de la demande de versement : .....

**Bénéficiaire (propriétaire) :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Courriel : .....

**Précisions sur l'habitation :**

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

**Pièces à fournir pour la demande de versement :**

Copie(s) de(s) la facture(s) (avec la mention « acquittée le ..... par chèque n° ..... ») ou  
« Payée le ..... par chèque n° ..... ») des travaux d'assainissement non collectif

Relevé d'Identité Bancaire

**Signature du demandeur :**

**Mentions complémentaires**

Les informations que je communique font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la CCEG (Communauté de Communes Erdre & Gesvres, 1, rue Marie Curie - PA La Grand'Haie 44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES), en qualité de responsable de traitement, afin de permettre l'instruction de ma demande et la réalisation de l'opération. Les bases légales sont la loi, la mission de service public, l'intérêt légitime. Les données sont exclusivement destinées à la CCEG et aux intervenants dans la réalisation de l'opération et seront conservées pendant une durée de 10 (DIX) années après l'achèvement de l'opération. En application du Règlement européen 2016/679, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation pour motifs légitimes, en justifiant de mon identité, en écrivant au Délégué à la Protection des Données : CCEG – Données Personnelles - 1 Rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie - 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES ou à l'adresse email suivante : [vosdonneespersonnelles@cceg.fr](mailto:vosdonneespersonnelles@cceg.fr)

En cas de contestation, je dispose du droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés. En cas de décès, et en l'absence de directives de ma part, mes héritiers disposent d'un droit de s'opposer à la poursuite des traitements de mes données ou faire procéder à leur mise à jour.

**Communauté de Communes Erdre et Gesvres**

1 Rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie - 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Tél standard Spanc : 02.28.02.01.05 (le matin de 9h00 à 12h45 / répondeur en après midi)

E-mail : [spanc@cceg.fr](mailto:spanc@cceg.fr) – Site internet : [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)